RÈGLEMENT DU TROPHEE DES CLUBS DU PAS DE CALAIS

Article 1 : Participation
. La participation à cette compétition est réservée aux 8 meilleurs clubs du département selon le classement des résultats de la saison arrêté au 31 octobre de l'année considérée.
. Cette compétition aura lieu en fin d'année sous couvert d'au moins 16 terrains.
. La participation des clubs sélectionnés n'est pas obligatoire. Les forfaits seront complétés par les clubs dans l'ordre suivant du classement afin d'arriver à 8 équipes.

Article 2 : Composition des équipes
. Les clubs participants seront représentés par une seule équipe de 4 joueurs licenciés dans le club représenté pour l'année considérée en catégories seniors, juniors et/ou cadets.
. Sous peine d'exclusion de la compétition de l'équipe complète, les joueurs d'une même équipe devront avoir une tenue uniforme pour le haut représentative de leur club, ce qui implique que des vêtements différents (polo, chemisette, pull ou blouson, etc…) mais de couleur identique sont acceptés.
Pour le bas, le port du jean ou pantalon, non troué, non déchiré et non tagué est autorisé.
. Seuls les logos de la FFP-JP sont acceptés, les logos d'autres Fédérations étant absolument interdits.

Article 3 : Déroulement
. Chaque match débute par 4 rencontres en Individuel à **1 point** par victoire, les rencontres étant déterminées par pliage de la feuille de match, suivies de 2 rencontres en doublettes : chaque équipe désignant une doublette « majeur » qui vaut **3 points**, la deuxième doublette ne valant que **2 points**.

Article 4 : Organisation
. Cette manifestation se déroule sur 1 journée (jet du but à 9h30 & arrêt des jeux de 12h00 à 14h00)
. Les matches se dérouleront par tirage au sort intégral entre les clubs à chaque tour de la compétition, le tirage ayant lieu une demi-heure avant le coup d'envoi. Les équipes devront donc être présentes pour 9h00.
. Le club organisateur devra proposer aux clubs un repas à un prix raisonnable, et prendre en charge la restauration et les frais de déplacement (0.30 € du Km) du Membre du Comité Départemental assurant la tenue de la table de marque.

Article 5 : Inscriptions
. L'inscription est fixée à 20 € par équipe.
. L'inscription doit parvenir au responsable de la compétition, accompagnée du chèque établi à l'ordre du Comité Départemental FFP-JP du Pas de Calais, avant la date limite communiquée par ledit responsable.

Responsable du Trophée des Clubs : **Eric EVRARD**
140, rue Cambronne
62100 CALAIS

Article 6 : Récompenses
. Tous les clubs participants à cette compétition, seront récompensés.

Vainqueur :	1 Trophée + 200 € en bons d'achats
Finaliste :	1 Coupe + 120 € en bons d'achats
1/2 Finaliste :	80 € en bons d'achats
1/4 Finaliste :	40 € en bons d'achats

Article 7 : Arbitrage
. Le club organisateur devra prévoir un arbitre officiel à ses frais (arbitrage, déplacement et repas du midi), la désignation pouvant se faire avec l'aide éventuelle du Responsable départemental des arbitres.

Article 8 : Litiges
Les litiges sont réglés par l'arbitre de la compétition en collaboration avec la personne du Comité qui tient la table de marque. S'il est nécessaire, le Président du Comité Départemental pourra être associé au règlement de tout litige.